

## Liste de vérification pour les entraîneurs de **(Insérer le nom de l'organisme sportif)**

Cette liste de vérification est un guide destiné à vous aider à comprendre vos responsabilités dans le cadre du **Code de conduite**. Le **Code de conduite** fait partie des politiques en matière de sécurité dans le sport de **(Insérer le nom de l'organisme sportif)**.

### ➤ En tant qu'entraîneur, il est de ma responsabilité :

- De respecter les règles du sport.
- De traiter les gens avec dignité et respect de soi.
- De veiller à ce que mes commentaires ou mes critiques à l'égard des autres (athlètes, entraîneurs, officiels, organisateurs, bénévoles, employés de l'organisme) soient appropriés, constructifs et justes.
- D'éviter de critiquer en public (par exemple, dans les médias sociaux) l'organisme ou les membres de l'organisme, surtout si je ne cherche qu'à les mettre dans l'embarras.
- De m'abstenir de tout comportement considéré comme de la maltraitance, du harcèlement ou de la discrimination.
- De respecter le programme antidopage du Canada :
  - De m'abstenir de l'usage non médical de drogues ou de médicaments ou méthodes améliorant les performances; et,
  - De ne pas m'associer, dans le contexte sportif, à toute personne qui a commis une violation des règles antidopage et qui purge une période de suspension imposée par le Programme canadien antidopage ou le *Code mondial antidopage* et reconnue par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).
- De ne pas utiliser mon pouvoir ou mon autorité pour forcer une autre personne à se livrer à des activités inappropriées.
- D'éviter de consommer des produits du tabac, du cannabis ou des drogues récréatives dans la participation aux programmes, activités, compétitions ou événements de l'organisme.
- D'éviter de consommer de l'alcool et du cannabis pendant les entraînements, les compétitions ou dans des situations où des mineurs sont présents.
- D'éviter de consommer du tabac, de l'alcool ou des produits du cannabis dans les zones non désignées pendant les programmes, activités, compétitions ou événements de l'organisme.
- D'être raisonnable et responsable si je consomme de l'alcool ou du cannabis dans des situations sociales destinées aux adultes.
- De ne donner en aucun cas des drogues illégales ou des médicaments non prescrits à un participant, ou de l'encourager à en consommer, ce qui, dans le cas des mineurs, est également applicable à l'alcool et au tabac.
- De respecter la propriété d'autrui et ne pas causer intentionnellement de dommages à la propriété.
- De m'abstenir de tricher ou d'essayer d'obtenir un avantage déloyal dans la compétition sportive.

- De respecter et suivre les lois fédérales, provinciales, territoriales, municipales et du pays hôte (le cas échéant).
- De respecter et suivre les politiques et les règles de l'organisme.
- De signaler à l'organisme toute activité criminelle en cours, toute condamnation ou toute condition de mise en liberté sous caution existante concernant un autre membre de l'organisme quand il s'agit de délits criminels impliquant de la violence, de la pornographie infantile ou la possession, l'utilisation ou la vente de toute substance ou méthode illégale ou interdite.
- De sélectionner des activités sécuritaires qui conviennent à l'âge, à l'expérience, aux capacités et à la condition physique des athlètes concernés.
- De préparer et entraîner les athlètes à l'aide d'un plan et d'un calendrier appropriés, et de surveiller les réactions physiques et émotionnelles des athlètes à l'entraînement tout en évitant les méthodes ou techniques d'entraînement qui pourraient nuire aux athlètes.
- D'éviter de compromettre la santé actuelle et future des athlètes en communiquant et en coopérant avec les professionnels de la médecine sportive dans le diagnostic, le traitement et la gestion des traitements médicaux et psychologiques des athlètes.
- De soutenir le personnel d'entraînement d'un camp d'entraînement, d'une équipe provinciale ou d'une équipe nationale quand un athlète de votre programme se qualifie pour participer à l'un de ces programmes.
- D'accepter et soutenir les objectifs personnels des athlètes et orienter les athlètes vers d'autres entraîneurs et spécialistes du sport, le cas échéant.
- De donner aux athlètes (et aux parents/tuteurs des athlètes mineurs) les informations dont ils ont besoin pour prendre les décisions qui les concernent.
- D'agir dans l'intérêt supérieur du développement de l'athlète en tant que personne à part entière.
- De respecter la *Politique en matière vérification des antécédents* de l'organisme, le cas échéant.
- De ne pas m'impliquer dans une relation sexuelle avec un athlète de moins de 18 ans.
- De divulguer à l'organisme toute relation sexuelle ou intime avec un athlète de plus de 18 ans et cesser immédiatement toute implication comme entraîneur avec cet athlète.
- De m'habiller de manière appropriée, soignée et inoffensive.
- De ne pas utiliser de langage offensant.
- De comprendre le pouvoir que mon rôle d'entraîneur peut avoir sur les autres et respecter et promouvoir les droits de tous les participants au sport, en particulier ceux qui sont dans une position vulnérable ou dépendante et moins à même de protéger leurs propres droits.

**Note :** toute personne en autorité qui place une personne dans une situation qui la rend vulnérable à des actes de maltraitance commet une violation du *Code de conduite*.

### Confirmation

En signant ci-dessous, je reconnais que je comprends que la liste de vérification ci-dessus sert uniquement de guide et qu'il est de ma responsabilité d'examiner l'ensemble du *Code de conduite*. Je reconnais que j'ai pris connaissance du *Code de conduite*, que je le comprends et que j'accepte de le respecter.

\_\_\_\_\_

Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

N'hésitez pas à contacter l'organisme (**ajouter les coordonnées de l'organisme**) pour toute question ou préoccupation relative à notre *Code de conduite*.